



DENIER DE L'ÉGLISE



Lettre aux paroissiens – campagne 2021

"IL ETAIT UNE FOI... Un don, votre histoire !"

Les prêtres célèbrent les sacrements et accompagnent les chrétiens dans les grands moments de leur vie.

Les prêtres partagent la Parole de Dieu, mais aussi les joies et les difficultés de tous leurs paroissiens.

Les prêtres donnent du temps pour accueillir ceux qui en ont besoin.

Les prêtres consacrent leur vie au Christ, à notre Église, et demeurent au service de tous les membres de leur communauté.

Ils sont là pour vous écouter, vous conseiller et vous accompagner.

C'est possible grâce à vous !

Cela représente un coût important et ne peut être réalisé sans le Denier. Le Denier n'est pas une question accessoire car l'Église ne bénéficie d'aucune subvention pour assurer la rémunération des prêtres et des laïcs salariés. C'est une libre participation annuelle des catholiques d'un diocèse.

Chaque don, quel que soit son montant, est précieux.

Merci beaucoup de participer, à la hauteur de vos possibilités, en consultant le site du diocèse au www.sarthe.catholique.fr ou en répondant à la sollicitation que vous trouverez dans votre boîte aux lettres.

Merci pour votre générosité !



DENIER DE L'ÉGLISE



Lettre aux paroissiens – campagne 2021

"IL ETAIT UNE FOI... Un don, votre histoire !"

Les prêtres célèbrent les sacrements et accompagnent les chrétiens dans les grands moments de leur vie.

Les prêtres partagent la Parole de Dieu, mais aussi les joies et les difficultés de tous leurs paroissiens.

Les prêtres donnent du temps pour accueillir ceux qui en ont besoin.

Les prêtres consacrent leur vie au Christ, à notre Église, et demeurent au service de tous les membres de leur communauté.

Ils sont là pour vous écouter, vous conseiller et vous accompagner.

C'est possible grâce à vous !

Cela représente un coût important et ne peut être réalisé sans le Denier. Le Denier n'est pas une question accessoire car l'Église ne bénéficie d'aucune subvention pour assurer la rémunération des prêtres et des laïcs salariés. C'est une libre participation annuelle des catholiques d'un diocèse.

Chaque don, quel que soit son montant, est précieux.

Merci beaucoup de participer, à la hauteur de vos possibilités, en consultant le site du diocèse au www.sarthe.catholique.fr ou en répondant à la sollicitation que vous trouverez dans votre boîte aux lettres.

Merci pour votre générosité !



LES CINQ GRANDES RESSOURCES DE L'ÉGLISE



Le Denier de l'Église : la principale ressource de l'Église
Elle permet aux prêtres, religieuses, religieux et animateurs laïcs salariés du diocèse de vivre et d'agir.



La quête : elle est vitale pour votre paroisse.
Elle sert à couvrir les frais de fonctionnement comme le chauffage, l'électricité et les différentes activités paroissiales.



Le casuel : à l'occasion des grands moments de la vie des catholiques.
C'est l'offrande faite à la paroisse lors d'un baptême, d'un mariage ou de funérailles.



Les offrandes de messe : une intention de prière et un geste de partage.
C'est l'offrande destinée aux prêtres pour la célébration d'une messe à une intention particulière : pour un défunt, un malade, des noces d'or, un nouveau baptisé...



Les legs : pour soutenir l'Église de demain.
L'Église est habilitée à recevoir des legs, donations et assurances-vie totalement exonérés de droits de mutation.
Ces ressources sont consacrées à préparer l'avenir de l'Église, notamment en rénovant les bâtiments.



LES CINQ GRANDES RESSOURCES DE L'ÉGLISE



Le Denier de l'Église : la principale ressource de l'Église
Elle permet aux prêtres, religieuses, religieux et animateurs laïcs salariés du diocèse de vivre et d'agir.



La quête : elle est vitale pour votre paroisse.
Elle sert à couvrir les frais de fonctionnement comme le chauffage, l'électricité et les différentes activités paroissiales.



Le casuel : à l'occasion des grands moments de la vie des catholiques.
C'est l'offrande faite à la paroisse lors d'un baptême, d'un mariage ou de funérailles.



Les offrandes de messe : une intention de prière et un geste de partage.
C'est l'offrande destinée aux prêtres pour la célébration d'une messe à une intention particulière : pour un défunt, un malade, des noces d'or, un nouveau baptisé...



Les legs : pour soutenir l'Église de demain.
L'Église est habilitée à recevoir des legs, donations et assurances-vie totalement exonérés de droits de mutation.
Ces ressources sont consacrées à préparer l'avenir de l'Église, notamment en rénovant les bâtiments.